

Par Guy Konopnicki

Le sauveur et la morale

Il y avait longtemps que le peuple de France n'avait pas vécu un début de règne confondu avec une ère nouvelle, avec des hommes providentiels qui nous font promesse de tout changer, excepté ce qu'on ne peut pas. Sans remonter à Louis-Philippe, parent d'Edouard à bien des égards, nous n'avions pas vécu pareil moment depuis la fin du siècle dernier. Ou, plus exactement, depuis la seconde élection de François Mitterrand, car il avait réussi, par deux fois, à présenter son succès électoral comme le début d'un bouleversement. Certes, la France de 1988 ne pouvait plus croire, comme celle de 1981, à l'avènement d'une société plus juste, débarrassée de la loi du profit par la nationalisation des banques. Mais elle croyait, la France de 1988, que François Mitterrand portait un second espoir, celui de la « génération morale », la « génération morale », je n'invente rien, je vous le jure, on parlait, alors, après quelques vilaines affaires, de la nouvelle exigence. Les socialistes pouvaient plus promettre de sauvegarder la sidérurgie française, mais ils portaient le bien, face au vilain Chirac, au méchant Pasqua et à l'affreux Le Pen. La morale transcendant les clivages politiques, le divin président ouvrit son gouvernement à des hommes de droite et à des personnalités issues de la société civile. Nous vîmes se succéder des hommes vertueux. Jean-Pierre Soisson, élu de Bourgogne sous une appellation d'origine de droite, mais toujours prêt à changer d'étiquette, participa à tous les gouvernements mitterrandiens pendant cinq ans. Mais nul n'incarna mieux la génération morale qu'un ministre issu

de la société civile, un jeune patron amateur de foot et de cyclisme, rien de moins que Bernard Tapie. L'homme avait toutes les qualités pour refonder la politique... La transparence régna, il n'y eut jamais autant d'affaires et de révélations, qui n'épargnèrent pas le président François Mitterrand. Ni, surtout, Pierre Bérégovoy, victime expiatoire des prétentions morales du socialisme.

La politique, depuis, semblait avoir repris ses droits. Les présidents élus par la suite, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande, se gardaient d'insister sur le bouleversement

parlementaires. Curieusement, on parle de limiter le cumul des mandats dans le temps, en restant fort discret sur le partage et la transmission familiale. Or, la ville de Levallois-Perret n'a pas le monopole du couple régnant, les mairies, les circonscriptions et même les partis se transmettent de manière héréditaire. La morale se traite, comme la criminalité et le terrorisme, à grand renfort de lois de circonstance. Nous aurons donc une loi Penelope, plutôt qu'une loi Balkany, interdisant de nommer son épouse première adjointe. Nous pourrions envisager une loi Bompard, rappelant que les époux choisissent un domicile commun,

phrase que répètent Marie-Claude Bompard, maire de Bollène, comme son époux, Jacques, maire d'Orange. Et pourquoi pas une loi Le Pen sur la succession au sein des partis politiques et le népotisme dans les organes dirigeants ? Et quid des amants, des maîtresses et des enfants non reconnus ? Car, une fois prononcée l'interdiction des embauches familiales, la presse à scandale et surtout les sites à ragots se feront un plaisir de dénicher

les secrets de la vie privée... La morale ne se décrète pas et se traduit difficilement dans la loi. Elle ne tarde jamais à rattraper ceux qui s'en prévalent. La preuve par Richard Ferrand, qui ne peut effacer son passé de notable socialiste, coupable de petites magouilles qui n'intéresseraient personne s'il n'était devenu apôtre du sauveur. Ou, plus modestement, sacristain de cette nouvelle Eglise politique qui nous promet félicité et vertu par la grâce du rédempteur. En fait de novation politique, on nous sert une très vieille histoire ! ■

DES ÉLUS PLUS BLANCS QUE BLANCS



moral. Jusqu'à l'arrivée d'Emmanuel Macron. Cette fois, tout change, un nouveau parti, avec des candidats flambant neufs, s'apprête à bouleverser l'Assemblée nationale.

Quand la République est en marche, la Vertu doit triompher. Les députés ne pourront plus embaucher leurs épouses, ni leurs enfants. Compte tenu du rajeunissement du personnel politique, il faudra tout de même songer à mettre en garde les futurs députés contre la tentation d'arrondir la retraite des parents en leur commandant de menus travaux